

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
 des HAUTES TERRES D'OC**  
 Comité syndical du 28 janvier 2026

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 18</li> <li>• Qui ont pris part à la délibération : 12</li> </ul>	<p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p><b>Date de convocation :</b> 20 janvier 2026</p>	<p><b>Étaient présents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Françoise GAU (représente Christine CALVET), Jean-Claude GUIRAUD, Roger MEUNIER (représente Françoise PONS), Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD.</li> <li>- Pour la C/C du Haut-Languedoc : Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Denis MAFFRE (représente Daniel VIDAL) et Anne-Lise SAUTEREL.</li> </ul> <p><b>Absents excusés :</b> Christine CALVET (donne pouvoir à Françoise GAU), Alain CABROL, Francis CROS, Françoise PONS (donne pouvoir à Roger MEUNIER) et Daniel VIDAL (donne pouvoir à Denis MAFFRE).</p> <p><b>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</b></p>

Délibération N° 2026-2 – Affectation du résultat

Le Comité Syndical,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 du budget principal ;

**Constatant** que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat 2024	Résultat 2025	Virement à la SI	Restes à réaliser	Affectation Résultat
Fonctionnement	237 348.58 €	208 819.58 €	0	0	446 168.16 €
Investissement	419 090.65 €	197 520.54 €	0	0	616 611.19 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte 001) est de 616 611.19 €.

**Considérant** que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat : le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE à affecter au 31/12/2025</b>	<b>446 168.16 €</b>
Besoin de financement :	0 €
<b>AFFECTATION OBLIGATOIRE</b> à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	446 168.16 €
Total affecté au c/1068	0 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 28 janvier 2026.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE



Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude GUIRAUD.

